

Si nous acceptons la théorie préconisée par une société civilisée, selon laquelle au moment de la retraite les gens doivent continuer à bénéficier du niveau de vie qu'ils ont aidé à édifier, je pense que l'indexation après la retraite, comme l'indexation antérieure à la retraite, devrait se fonder non sur le coût de la vie mais sur le niveau de vie.

Il y aurait deux ou trois façons d'y arriver. On pourrait la calculer d'après l'indice du salaire ou encore d'après le produit national brut. Mais s'en remettre indéfiniment à l'indice du coût de la vie, c'est remettre une sorte d'injustice envers les gens antérieurement retraités, et cela s'applique aux retraités actuels et cela s'appliquera en 1980, à ceux qui prendront leur retraite en 1978 ou 1979.

J'exhorte donc le ministre à soumettre à nouveau cette question au groupe d'étude, à son ministère, afin de voir s'ils ne pourraient pas en arriver à une formule d'indexation postérieure à la retraite qui soit aussi judicieuse que la formule antérieure à la retraite. Ce n'est pas la première fois que je propose cela. J'en ai traité longuement au comité spécial, en 1964 et en 1965. A l'époque, il s'agissait d'une indexation postérieure à la retraite de 2 p. 100 seulement par année. Nous avons dépassé cela, Dieu merci. Elle se fonde maintenant sur le coût de la vie, sur le chiffre actuel mais, comme je l'ai signalé, il y a des circonstances où cela n'est pas satisfaisant parce qu'il y aura toujours recul. L'indexation qui joue en janvier se fonde sur l'augmentation des mois d'août, septembre et octobre, par rapport aux trois mois précédents. Elle est toujours en retard sur les rectifications effectuées et, comme le disait le député de Hillsborough, l'indexation s'aligne sur un chiffre trop bas au départ.

Le dernier mot n'a donc pas été dit dans cette mesure législative en ce qui concerne l'indexation. C'était une bonne chose de prévoir une indexation supérieure à 2 p. 100. Il ne suffit pas, cependant, de s'en tenir là. J'exhorte à nouveau le gouvernement et le ministre à prévoir dans leur loi, en ce qui a trait à l'indexation avant la retraite, une base qui pourrait être utilisée avantageusement après la date de la retraite. C'est pourquoi je demande, monsieur l'Orateur, que l'indexation après la retraite ne soit pas alignée sur le coût de la vie mais sur l'indice des salaires ou sur le produit national brut afin que ceux qui font partie de la grande famille canadienne aient droit, lorsqu'ils prennent leur retraite, au niveau de vie qu'ils ont contribué à édifier.

● (2130)

Je suis sur le point de terminer mes observations, mais j'aimerais avancer un autre argument au sujet de la sécurité de la vieillesse. Le ministre a parlé en détail du taux fixe et d'autres avantages. Je comprends le raisonnement suivi, mais n'est-il pas vrai que dans un nombre croissant de cas, la sécurité de la vieillesse devient un élément de taux fixe dans l'ensemble des avantages du pensionné. Tout comme un invalide touche un taux fixe plus un certain pourcentage, le retraité moyen touchera une pension de sécurité de la vieillesse fixe et une pension au titre du Régime de pensions du Canada en plus.

J'aimerais répéter que nous ferons preuve de plus de justice et d'égalité si nous continuons à relever ce que

Régime de pensions

j'appelle l'élément de taux fixe, en d'autres termes, la sécurité de la vieillesse. Je remarque que le ministre a signalé quel serait le montant des pensions à l'avenir, y compris la sécurité de la vieillesse. Il a laissé la porte ouverte. On ne peut pas supposer que la pension de sécurité de la vieillesse continuera d'être de \$100. Je tiens à lui dire qu'elle ferait mieux d'augmenter.

M. Lalonde: Elle est supérieure à \$100 actuellement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre dit qu'elle est supérieure à \$100. C'est vrai, elle est passée à \$110.09 par mois, mais le problème est attribuable à la léthargie dont le ministre fait preuve. La pension n'est plus de \$100, elle a augmenté et il n'y est pour rien. Elle pourrait augmenter tous les trois mois mais pas d'un montant suffisant pour permettre aux retraités de jouir d'un niveau de vie qu'ils ont contribué à atteindre. Je crois qu'il est nécessaire d'augmenter considérablement le montant de base de la pension de la vieillesse. Il faut continuer à prendre des mesures en ce qui concerne les femmes mais également en ce qui concerne la justice dans ce domaine.

Quand le ministre a indiqué qu'il allait faire un discours plutôt complet ce soir, j'ai cru qu'il parlerait de certaines des attaques auxquelles les journaux se sont livrés récemment à l'endroit du Régime de pensions du Canada. Je m'en faisais une fête. Une fois son discours terminé, je me suis dit qu'il valait peut-être mieux qu'il n'en ait pas parlé. Peut-être devrais-je faire de même, mais je prendrai un instant ou deux pour dire que la plupart de ces attaques à l'endroit de programmes comme le Régime de pensions du Canada, des paiements de sécurité de la vieillesse ou de transfert, proviennent de gens ou d'éditorialistes ou d'intérêts qui ne sont tout simplement pas d'accord avec le concept de l'égalité.

Je sais qu'il est vrai que l'augmentation des pensions contribue à l'inflation et à la hausse des coûts, de sorte que \$110.09 par mois ne valent pas autant que \$100 par mois il y a six mois. Mais, dans la mesure où nous versons davantage à nos gens suivant le principe de l'égalité, nous édifions une société plus juste, plus humaine et plus acceptable.

C'est dans le secteur des allocations familiales où nous avons le régime universel, c'est dans le secteur de nos citoyens âgés de 65 ans et plus où nous avons les pensions de sécurité de la vieillesse universelles que nous devrions essayer davantage de réaliser la justice sociale. Je crois qu'on peut s'en rapprocher d'autant en relevant encore la pension de vieillesse de base, disons jusqu'à \$200 pour cette année-ci, et par d'autres améliorations à apporter au Régime de pensions du Canada.

Monsieur l'Orateur, je termine en disant deux choses qui peuvent sembler contradictoires mais qui sont toutes les deux vraies. Je me réjouis et je suis fier de ce que j'ai vu réaliser au Parlement du Canada depuis plusieurs décennies dans le domaine des pensions. Je me souviens bien de la situation qui existait quand je suis arrivé ici: \$20 par mois à 70 ans avec évaluation des moyens et sans allocations familiales. Nous sommes venus de loin. C'est merveilleux, c'est excitant, le Canada peut en être fier, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire. J'exhorte le Parlement actuel à s'atteler à la tâche.